



## Une des meilleures organisations administratives au monde

*La Commission des Liqueurs de Québec est administrée de façon parfaite*

**L**A COMMISSION des Liqueurs de Québec est de création assez récente, et cependant son administration est considérée dans tout le Dominion comme un véritable modèle. Il y a dans la Commission six services distincts: Bureaux et Comptabilité, Magasins, Entrepôtage et Embouteillage, Surveillance et Police, Infirmerie et Laboratoire.

Chacun de ces services est dirigé par un chef éprouvé et que la Commission n'a engagé qu'après avoir obtenu la certitude de sa compétence. Tout le personnel est également choisi avec beaucoup de soin et le public en est évidemment satisfait car les plaintes contre les employés sont rares. La courtoisie du personnel des magasins, qui est le plus en contact avec le public, est vivement appréciée.

Les bureaux et le service de comptabilité de la Commission ont été organisés dès les débuts par des hommes d'affaires d'expérience, des comptables qui avaient comme bases à leur système de tenu de livre la simplicité et le bon ordre.

Les magasins de la Commission font l'admiration des étrangers. Tout y est d'une propreté si grande et d'une apparence si irréprochable que l'acheteur en y entrant éprouve tout de suite de la confiance envers ceux qui ont assuré à notre province cette institution. Tout y respire la modération. Il n'y a aucune affiche pour inviter l'acheteur à se procurer tel produit plutôt qu'un autre. Encore là, le bon ordre règne.

L'entrepôtage et l'embouteillage sont dans un même service et sont dirigés par des experts qui voient à la conservation des vins et des liqueurs, à la température qu'il faut pour en préserver le goût et l'arôme, et observent sur ce point toutes les règles des maisons ancestrales.

Le service de surveillance et de police est dirigé par des hommes qui joignent à l'expérience une connaissance parfaite du problème des liqueurs. La surveillance s'exerce d'abord sur les détenteurs de permis qui doivent donner l'exemple de l'observance la plus rigoureuse de la loi. Les contrebandiers et les trafiquants d'alcool clandestin (qui peuvent être considérés comme des empoisonneurs publics) sont poursuivis sans pitié dès que la Commission est au courant de leur criminelle industrie.

Vu le nombre considérable de ses employés, la Commission a aussi créé un service d'infirmerie, attaché à ses établissements. Au cours de l'année 1923-24, un grand nombre de cas d'accident ou de maladie ont été menés à l'infirmerie. On a là une preuve incontestable de l'utilité de ce service humanitaire.

La Commission des Liqueurs s'enorgueillit d'avoir organisé un laboratoire qui doit être fort apprécié du public. L'une des principales ambitions de la Commission était d'offrir au public des liqueurs de première qualité. Il fallait pour cela en assurer une analyse sévère. Dans les premiers temps de son administration la Commission faisait analyser tous ses produits, par les plus grands analystes du pays, la compagnie Milton Hersey et la compagnie J. T. Donald. Aujourd'hui, toutes les analyses sont faites au propre laboratoire de la Commission.

2,155 analyses de différents vins et liqueurs ont été faites au laboratoire pendant l'année 1923-24. En voici la liste complète:

Déterminations d'alcool.....	81
Analyses d'alcool.....	117
" de Brandy et Cognac.....	116
" de Gin.....	131
" de Liqueurs.....	29
" de Rhum.....	45
" de Whiskey.....	285
" de Vin.....	645
" diverses.....	706
Total des analyses.....	2,155

Ces chiffres démontrent que la Commission ne livre au public aucun produit, vin ou liqueur, sans le faire analyser.

**EXTRAIT** du témoignage du président de la Commission des Liqueurs à l'enquête parlementaire tenue à Québec sur ses opérations:

*Question.*—“M. le président, pouvez-vous donner une idée de l'organisation que vous avez au point de vue administratif?”

*Réponse.*—“Je passerai peut-être pour vouloir nous vanter mais je prétends que c'est la meilleure organisation qu'il y ait au monde. Elle peut être comparée facilement avec celle du C.P.R. Toutes les précautions sont prises sous tous les rapports, pour la liqueur alcoolique, quand on la reçoit, jusqu'à ce qu'elle soit embouteillée pour être livrée aux magasins et jusqu'à ce qu'elle passe entre les mains de la clientèle. Rien n'est négligé.”

*Question.*—“Sous le rapport de la propreté?”

*Réponse.*—“Sous le rapport de la propreté et sous tous les rapports.”